

—
DE LA FIRME À LA
PLATEFORME: PENSER
LE *DIGITAL LABOUR*

—
FLORIAN VÖRÖS
—

ENTRETIEN AVEC
ANTONIO A. CASILLI
—

Florian Vörös: Il y a cinq ans, vous accordiez à Poli un entretien sur le thème du corps dans les sociabilités en ligne¹. Dans le prolongement de votre ouvrage sur le *digital labour*², nous discutons aujourd'hui du travail exploité par des plateformes numériques telles que Uber, Amazon Mechanical Turk ou Facebook. Quel lien faites-vous entre ces deux thématiques ?

Antonio A. Casilli: Mes recherches portent d'un côté sur la quête d'autonomie des individus et, de l'autre, sur les dispositifs de normation qui contraignent cette quête. Analyser les réseaux de sociabilité en ligne et le corps m'a conduit à interroger l'autonomie en passant par l'étude de comportements souvent problématiques, ou qui nécessitent, pour pouvoir se développer, un certain type de *privacy*, c'est-à-dire de vie privée envisagée non pas comme solitude et déconnexion, mais comme un droit à l'autodétermination informationnelle. Parfois celle-ci est négociée en mettant en place des couches d'anonymat ou de pseudonymat. Mes travaux récents sur les *fakes* avec Fred Pailler³ ou mes enquêtes sur les anorexiques sur internet avec Paola Tubaro⁴, montrent que ces dimensions restent centrales dans mes réflexions. En parallèle de cet intérêt pour les usages d'internet qui créent des espaces d'expérimentation pour échapper à des formes de contrôle,

je mène également un travail d'analyse et de déconstruction des mécanismes de normation – plus spécifiquement l'imposition de normes hétéro-produites sur des individus et des groupes humains. Et, dans le contexte des usages numériques contemporains, cela passe par l'extraction et la monétisation de données personnelles et de contenus générés par les utilisateurs. Ce sont ces données qui rendent possible l'identification et le ciblage commercial ou disciplinaire dans le contexte actuel du capitalisme de surveillance⁵. Si la *privacy*

1. M. Coville, « Corps en ligne, corps hors ligne. Entretien avec Antonio A. Casilli », *Poli – Politique de l'image*, n° 4, 2011, p. 127-145.

2. D. Cardon, A. A. Casilli, *Qu'est-ce que le Digital Labor?*, Paris, INA, 2015.

3. F. Pailler, A. A. Casilli, « S'inscrire en faux: les *fakes* et les politiques de l'identité des publics connectés », *Communication* [en ligne], vol. 33, n° 2, 2015.

4. A. A. Casilli, Paola Tubaro, *Le phénomène « pro-ana ». Troubles alimentaires et réseaux sociaux*, Paris, Presses des Mines, 2016.

est mise à mal aujourd'hui, cela ne dépend pas d'une déperdition de cette valeur, mais d'une série d'attaques concertées de la part de géants industriels qui visent à extraire des informations personnelles pour ensuite les revendre à des régies publicitaires, à des entreprises privées, ou à des gouvernements⁶.

C'est à partir de là que j'ai commencé à voir le lien entre ces efforts de normation et l'implication des usagers à des fins productives et, ainsi, à envisager cette implication non plus comme une consommation (de biens culturels, de services en ligne, d'informations) mais bien comme une forme de mise à contribution d'usagers/travailleurs. Si les grandes plateformes réussissent sur le plan financier et culturel, c'est parce qu'elles établissent un lien de quasi-subordination avec leurs usagers. Elles inscrivent ces derniers dans un rapport productif, pour qu'ils créent des contenus multimédias, pour qu'ils les partagent, pour qu'ils génèrent les données qui sont au cœur de leurs modèles d'affaire.

Cette partie récente de mes recherches qui se concentre sur la socio-politique d'internet, renoue par ailleurs avec mes travaux italiens

des années 1990, qui s'inscrivaient dans la tradition post-opéraïste. Ce courant considère que le travail est partout, pas seulement sur le lieu de travail au sens strict du terme, et que c'est en fait la vie même qui est mise au travail par le capitalisme⁷. Ceci dit, je cherche aussi à me détacher de cette tradition en ne me concentrant pas exclusivement sur le travail «immatériel». Il est nécessaire d'insister sur la dimension concrète, justement, sur la corporéité du *digital labour*.

Florian Vörös: Penser en termes de *digital labor* revient-il selon vous à considérer toutes les activités numériques comme du travail?

Antonio A. Casilli: Je crois que c'est au contraire un effort pour circonscrire les contextes productifs où la captation capitaliste des plateformes numériques est possible. Plus ma réflexion progresse, plus elle se concentre sur quatre «écosystèmes d'usages numériques» où le *digital labour* se manifeste: l'économie à la demande (les services à la Uber), le micro-travail (les portails comme Amazon Mechanical Turk), les réseaux de socialisation (comme l'omniprésent Facebook) et l'internet des objets (par exemple Nest de Google). Dans ces contextes, le travail s'impose comme une activité éminemment *sociale*, et c'est la raison pour laquelle le concept de *digital labour* est si difficile à traduire en français. L'anglais et l'allemand, par exemple, sont des langues qui font la différence entre l'activité qui est un effort physique pour modifier le réel (*work, werk*) et le travail en tant que rapport social: travailler *pour* quelqu'un, travailler *avec* quelqu'un (*labour, arbeit*). Le terme français «travail» est polysémique, il mélange ces deux définitions.

Inévitablement, la notion de *digital labour* englobe des activités fort diverses, mais ceci ne doit pas surprendre. L'idée de travail aussi, telle que nous l'avons héritée de la modernité industrielle, a réuni des tâches disparates pour

5. S. Zuboff, «Big Other: Surveillance Capitalism and the Prospects of an Information Civilization», *Journal of Information Technology*, n° 30, 2015, p. 75-89.

6. A. A. Casilli, «Quatre thèses sur la surveillance numérique de masse et la négociation de la vie privée», in J. Richard, L. Cytermann (dir.), *Étude annuelle 2014 du Conseil d'État «Le numérique et les droits fondamentaux»*, Paris, La Documentation française, 2014, p. 423-434.

7. A. Fumagalli, *La vie mise au travail. Nouvelles formes du capitalisme cognitif*, Paris, Eterotopia, 2015.

les qualifier, les mesurer et les rémunérer de manière standardisée. En s'appuyant sur le même principe, le concept de *digital labour* met ensemble des activités qui sont souvent pensées comme très différentes les unes des autres, mais qui remplissent des critères bien définis. Tout d'abord, ces activités créent de la valeur pour les plateformes qui en profitent. C'est le critère le plus simple à saisir et, somme toute, le moins controversé d'un point de vue politique. Souvent la rhétorique industrielle décrit cette situation comme du « gagnant-gagnant » : les utilisateurs obtiennent un service, les plateformes des données et des contenus qu'elles monétisent. Un deuxième critère est plus contesté : ces activités ne sont pas libres. Sous le vernis de la *gamification*, de la ludicité, se cachent des fonctions encadrées contractuellement. Bien sûr, certains utilisateurs professionnels signent des contrats spécifiques pour céder leurs contenus ou leurs données à des plateformes. Mais tout le monde signe un autre type de contrat : les conditions d'utilisation. Les juristes s'accordent pour dire qu'il est urgent de rendre ces conditions plus lisibles. Ce sont des conventions qui, tout en n'étant pas des contrats d'embauche *per se*, spécifient toujours qui a le droit de s'approprier le fruit des activités en ligne des usagers – et dans quelle mesure il peut les revendre, les exploiter et les modifier.

Le *digital labour* peut, troisièmement, être identifié à partir de ses métriques de performance. Comme toute activité non libre, elle est soumise à des mesures. C'est une quantification que nous avons sous les yeux chaque jour : ce sont les dizaines de compteurs de *likes*, de partages, de *followers* qui adoubent nos profils sur les médias sociaux. Ce sont aussi tous les scores de réputation, les avis des consommateurs qui contraignent les vendeurs du BonCoin, les livreurs de Foodora, les chauffeurs d'Uber – et même les passagers, dans la mesure où ces derniers aussi sont évalués par leurs conducteurs.

Le quatrième et dernier critère est celui de l'existence d'un flux d'injonctions visant directement les usagers. Là, nous nous heurtons à une limite du droit français, qui adopte une définition très rigide de la notion de subordination entre employeur et travailleurs. En revanche, dès la deuxième moitié du 20^e siècle plusieurs pays européens ont fait évoluer leur doctrine juridique pour prendre en compte le cas de travailleurs juridiquement indépendants mais économiquement dépendants, voire des travailleurs soumis à des sujétions prétendument plus souples que la simple subordination. L'Espagne (avec les *TAED, Trabajadores Autónomos Económicamente Dependientes*), l'Allemagne (avec les *Arbeitnehmerähnliche Personen*, « personnes assimilés aux salariés »), ou l'Italie (avec les *Collaboratori Coordinati e Continuativi, Co.co.co*) ont reconnu depuis plusieurs décennies une nouvelle forme de dépendance appelée *parasubordination*. D'un point de vue épistémologique, c'est la reconnaissance, en l'absence d'un lien d'emploi formel, du droit accordé à une personne ou à une entité économique d'être « donneur d'ordres ».

Dans le contexte du *digital labour* sur les plateformes, la parasubordination – l'assimilation de tout usager à un travailleur dépendant – est prépondérante. Il s'agit d'une parasubordination technique, réalisée non pas par le biais d'ordres explicites, mais par la mise en place d'un flux tendu d'injonctions qui prennent la forme de notifications, alertes, mails, messages ou pastilles. Elles sont entendues comme des suggestions à l'action, mais en réalité elles sont des véritables sommations, enrichies de verbes conjugués à l'impératif présent : « clique ici », « connecte-toi à ton profil », « regarde cette vidéo », « n'oublie pas de laisser un commentaire », « accepte cette course ». Y a-t-il une différence entre l'ordre du patron d'antan et les mails de LinkedIn contenant l'injonction à se connecter au service ? Ces notifications, selon Christian Licoppe, sont au cœur des mutations

du capitalisme contemporain de ses processus attentionnels⁸. Elles sont aussi au centre des évolutions de notre manière d'envisager la subordination d'un producteur de valeur à son donneur d'ordres.

Florian Vörös: Peut-on parler d'une nouvelle forme d'exploitation capitaliste? Quelle est la nouveauté de ces plateformes numériques?

Antonio A. Casilli: Nous pouvons commencer par préciser que le capitalisme n'est pas la seule configuration socio-économique à s'appuyer sur l'appropriation de la valeur issue du travail d'une catégorie sociale par une autre. Plusieurs auteurs ont insisté sur la continuité entre le capitalisme et d'autres systèmes socio-économiques – si on accepte la définition d'exploitation comme appropriation de travail non payé ou payé à un prix inférieur à sa valeur marchande. Il s'agit alors de montrer que le capitalisme n'est pas une alternative mais une continuité de l'exploitation pratiquée dans les sociétés féodales, ou dans les sociétés esclavagistes. Au 20^e siècle, les sociétés bureaucratiques du «socialisme réel» ont également mis en place une appropriation du fruit du travail en échange d'une rémunération bien inférieure à la valeur de ce qui était produit⁹. Concernant le capitalisme, la théorie de l'exploitation développée dans la critique marxiste classique est avant tout une analyse

du salariat dans le cadre de l'entreprise. C'est au sein de l'entreprise qu'apparaît le surtravail (le *mehrwert* dont parlait Marx), soit le temps de travail qui produit du profit pour le capitaliste, correspondant à une plus-value «absolue», soit à l'écart entre la valeur produite par le travailleur et la rémunération salariale qu'il reçoit. Chez Marx, le surtravail sous-jacent au rapport salarial est avant tout une conséquence de la soustraction du travailleur au marché. Si un travailleur offrait son travail à un capitaliste à sa valeur de marché, c'est la prémisse des classiques de l'économie avec lesquels Marx est en dialogue, il ne serait pas soumis à cette extraction de surtravail. C'est dans l'usine et dans les ateliers, c'est-à-dire dans l'organisation et dans l'entreprise, donc en dehors du marché, que le rapport salarial se met en place. L'entreprise est le lieu de la subordination du salarié, tout en étant un lieu sûr par rapport au marché. Si ce dernier représente un espace de risque et de dépense dans lequel la volatilité et l'incertitude dominant, l'institution du salariat, elle, permet en revanche de stabiliser le travail, de le transformer en emploi formalisé. Il insère le travail dans un système hiérarchique et disciplinaire à même de garantir l'assiduité, la loyauté et l'efficacité du travailleur.

C'est une idée qui résonne avec la «théorie de la firme» que Ronald Coase esquissait dans les années 1930: la raison d'être de l'entreprise est de limiter les risques et les coûts de transaction liés au fait d'être sur le marché¹⁰. La structure d'une entreprise permet de produire en interne ce qu'il serait trop cher ou trop risqué d'acheter sur le marché. On internalise toutes les ressources productives – y compris le travail. La frontière entre l'entreprise et le marché s'ajuste en fonction des coûts de transactions marchandes d'une part, et des coûts de la bureaucratie interne à une entreprise de l'autre. Dans ce cadre conceptuel, l'exploitation est consentie par le travailleur en échange de son inscription dans l'espace sécurisé de l'entreprise.

8. C. Licoppe, «Pragmatique de la notification», *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 16, 2009, p. 77-98.

9. C. Ramaux, «Exploitation et plus-value chez Marx: fil à la patte ou fil d'Ariane?», *Mouvements*, vol. 2, n° 26, 2003, p. 87-94.

10. R. H. Coase, «The Nature of the Firm», *Economica*, vol. 4, n° 16, 1937, p. 386-405.

Il s'agit moins d'une métamorphose du travail que d'une métamorphose du modèle d'entreprise et de la normation du travail.

Ce qui se passe aujourd'hui avec les plateformes digitales est moins une métamorphose du travail qu'une métamorphose de ce modèle d'entreprise et des manières qu'il a de normer le travail. La logique à l'œuvre n'est pas la même. Les plateformes numériques sont des dispositifs de coordination de différents acteurs sociaux au travers d'appariements algorithmiques. Elles sont en cela des hybrides entreprise-marché. Prenez Amazon: c'est une entreprise, mais aussi un *marketplace*.

Face à ces nouveaux êtres, la tendance à l'internalisation des fonctions productives qui était dominante au sein des entreprises traditionnelles perd du terrain par rapport à une logique d'externalisation [*outsourcing*]. De plus en plus de fonctions qui étaient assurées en interne, sont assurées par des petites structures satellites, qui se situent non pas dans le périmètre de l'entreprise, mais dans un environnement productif flou. Cela va de même pour le travail. Des travailleurs qui étaient auparavant salariés, situés au sein de l'entreprise, se retrouvent désormais de plus en plus à être inscrits dans les logiques du marché. Nous assistons donc à la prolifération de nouvelles modalités d'encadrement du travail: sous-traitance, externalisation, essaimage, communautés d'utilisateurs (*crowdsourcing*, production participative). Et c'est là aussi que le *digital labour* surgit, comme exemplification ultime de cette externalisation. Le lieu de l'exploitation se déplace, il se situe non pas à l'intérieur de l'entreprise, mais dans cet espace indéfini, un peu usine, un peu halle de marché.

Florian Vörös: La notion d'exploitation est-elle alors encore pertinente?

Antonio A. Casilli: Oui, à condition de la redéfinir pour prendre en compte ces nouveaux contextes productifs. Certains auteurs proposent de la dépasser, de la remplacer par celle d'« implication contrainte »¹¹. Personnellement je ne suis pas particulièrement attaché à la notion d'exploitation. Je trouve plus féconde celle de *subordination*, dont on peut distinguer des formes fortes et faibles: subordination subie ou choisie. Surtout, le mot « exploitation » est aujourd'hui trop chargé émotionnellement et se prête à toutes sortes de malentendus affectifs, à une certaine confusion avec l'aliénation. L'aliénation chez Marx était avant tout un éloignement du travailleur de l'essence (*wesen*) de son travail, et se soldait par une disjonction affective qui met le travailleur dans l'impossibilité d'aimer ce qu'il fait. Les auteurs qui critiquent l'approche du *digital labour* tombent volontiers dans des raisonnements fallacieux du type « comment puis-je être exploité si j'aime mon travail? ». C'est là une lecture simpliste du lien entre exploitation et bonheur. Le capitalisme des plateformes présuppose un sujet-travailleur « exploité et heureux », pour reprendre la formule de Carlo

11. J.-P. Durand, *La chaîne invisible. Travailleur aujourd'hui: flux tendu et servitude volontaire*, Paris, Seuil, 2012.

Formenti¹²: il est exploité au sens technique du terme – comme on exploite une information ou des données – et heureux parce que ces plateformes sont aussi, pour leurs usagers, des formidables outils de socialisation, des lieux qui recèlent tous leurs contacts sociaux, leurs communautés électives, leurs liens affinitaires. En changeant l'emplacement des lieux d'extraction de la valeur, donc des lieux de l'exploitation par rapport au périmètre de l'entreprise, le capitalisme des plateformes promet de ne jamais aliéner, de ne jamais éloigner les travailleurs de leurs relations personnelles, de leurs affects, de leurs cultures.

Florian Vörös: Dans une perspective féministe, ne faut-il pas aussi prendre en compte les formes d'exploitation qui ne reposent pas sur la marchandisation du travail?

Antonio A. Casilli: La vision de l'exploitation héritée de Marx trouve en effet sa limite dans l'espace domestique genré, et il faut se tourner vers les théories féministes pour le comprendre. La conception marxiste androcentrée se concentre sur l'exploitation du travail productif, du travail orienté vers la production de quelque chose de plus, et pas du travail de reproduction. Certes, dans la tradition marxiste, le capitalisme produit aussi les conditions de

reproduction de la force de travail en mettant à contribution les communautés domestiques pour assurer le logement, la nourriture, la santé, et même un certain décor pour les effectifs des industries manufacturières. Le fait que le salarié (ou alors sa caricature: le mâle blanc, hétéronormé, valide, âgé entre vingt et soixante ans) arrive à huit heures du matin à l'usine nourri, reposé, blanchi et assouvi dans ses désirs sexuels présuppose l'existence en amont de la cuisine, du bain et de la chambre à coucher. La frontière entreprise/maison théorisée par des féministes marxistes comme Leopoldina Fortunati est toute aussi importante que la frontière entreprise/marché théorisée par Ronald Coase. La question de l'employeur «Est-ce que j'embauche ce prestataire ou bien j'échange avec lui par le marché?» est aussi «Est-ce que j'embauche cette cuisinière ou est-ce que je la rémunère indirectement à travers le salaire de son mari?». Où placer le curseur? La négociation de la frontière de la firme se fait aussi par rapport à la communauté domestique.

Mais cela ne veut pas dire que Marx systématise ce travail de reproduction au même degré que les activités productives qui ont lieu dans le cadre de l'entreprise. En l'absence d'un effort de formalisation comparable à celui du travail créateur de valeur de l'usine, le travail domestique se retrouve invisibilisé et dévalorisé, «abaissé» (dans cette perspective patriarcale) au rang de travail d'entretien et de maintien¹³. C'est un système qui exploite non pas en imposant du sur-travail, mais en répartissant de manière inégale les tâches entre l'espace professionnel et l'espace privé, entre les hommes et les femmes¹⁴.

Ce travail qui reproduit, nettoie ou répare, nous le retrouvons dans les plateformes numériques. Lisa Nakamura, par exemple, a longuement étudié le travail d'administration, de soutien, de care que des travailleuses invisibilisées assurent dans les environnements

12. C. Formenti, *Felici e sfruttati. Capitalismo digitale ed eclissi del lavoro*, Milan, EGEEA, 2011.

13. P. Mainardi, «The politics of housework», in R. Morgan (dir.), *Sisterhood is powerful*. New York, Vintage Books, 1970, p. 447-453.

14. C. Delphy, *Pour une théorie générale de l'exploitation. Les différentes formes d'extorsion du travail aujourd'hui*, Paris, Syllepse, 2015.

numériques¹⁵. Sarah Roberts, à son tour, a entrepris un programme de recherche ambitieux sur la *commercial content moderation*: des services de filtrage, de tri de contenus considérés comme inappropriés, ou classés par les plateformes comme obscènes et violents. Il s'agit de tâches répétitives d'entretien et d'effacement qui sont de manière majoritaire réalisées par des femmes et par des minorités¹⁶. Ce n'est pas le travail numérique « noble », des codeurs de génie ou des créateurs star des réseaux d'internet: la modération est un travail de « conciergerie de données » [*data janitor*]. Pour comprendre les formes d'exploitation propres à ce travail, et aux enjeux d'intersectionnalité qu'ils pointent, il faut aussi étirer la conception marxiste de l'exploitation.

Est-ce que cette vision tient sur les plateformes de production de loisir? Par exemple dans les usages d'applications mobiles de livraison de nourriture (ce qu'on appelle la *foodtech*), dans la pratique du sport avec des objets connectés, ou encore dans la présentation sexuelle de soi en ligne? Pour aucune de ces pratiques, il n'y a aujourd'hui d'en dehors de la firme dans la mesure où, lorsque je m'amuse, je me nourris, je dors ou je jouis, je suis aussi en train de produire – de produire des données, des contenus, des évaluations de dispositifs et de produits, de la modération d'échanges ou encore du débogage de fonctionnalités. La plateforme nous invite à repenser radicalement le périmètre du travail et de l'exploitation.

Florian Vörös: De quels outils dispose-t-on pour penser et mesurer l'exploitation du travail par les plateformes?

Antonio A. Casilli: L'analyse de cette nouvelle situation requiert des dialogues interdisciplinaires, afin d'assembler des savoirs éclatés entre plusieurs domaines. Elle appelle aussi des alliances intersectorielles, entre les *digital labourers* qui luttent pour la reconnaissance

de leur activité productive, les salariés externalisés et poussés vers l'auto-entrepreneuriat ou encore les travailleurs indépendants en contexte de monopsonie [un seul acheteur, NdR]. Nous sommes face à une convergence possible des luttes de tous ces sujets.

Il faut d'abord rejeter ici l'idée néolibérale selon laquelle il y aurait une collaboration heureuse entre les multitudes et les plateformes¹⁷. On ne peut pas nier l'existence de formes d'extraction agressive de la valeur par les plateformes, ni d'initiatives de contestation et de revendication des utilisateurs des dites plateformes. Des chauffeurs Uber qui se syndicalisent, aux utilisateurs de Facebook qui demandent à être dédommagés pour leurs données personnelles expropriées¹⁸, nous sommes face à une prise de conscience massive du *digital labor* sur une pluralité de services. Et ces exemples laissent voir des convergences possibles entre les luttes autour du « travail implicite », du travail qui ne

15. L. Nakamura, « Le travail de modération des propos sexistes et racistes en ligne », p. 98-105 de ce numéro.

16. S. T. Roberts, « Commercial Content Moderation: Digital Laborers' Dirty Work », in S. U. Noble, B. Tynes (dir.), *The Intersectional Internet: Race, Sex, Class and Culture*, Peter Lang, New York, 2016.

17. H. Verdier, N. Colin, *L'âge de la multitude Entreprendre et gouverner après la révolution numérique*, Paris, Armand Colin, 2012.

18. G. Moody, « Worldwide privacy class action against Facebook heads to EU's highest court », *Ars Technica*, 13 septembre 2016, <http://arstechnica.co.uk/tech-policy/2016/09/facebook-europe-schrems-cjeu-worldwide-privacy-class-action/>

dit pas son nom des plateformes, et les luttes pour la défense de l'«emploi formel» des entreprises traditionnelles.

Un outil conceptuel intéressant pour penser cette convergence est le *venture labour*. Gina Neff a développé cette notion dans les années 2000, pour désigner le mouvement vers l'auto-entrepreneuriat et, finalement, le précaire, par lequel des salariés quittaient les entreprises où ils étaient employés pour monter leurs propres start-ups¹⁹. Cette notion décrit bien ce demi-monde de micro-entreprises éphémères, tellement petites (une ou deux personnes) qu'elles ne peuvent reproduire le principe d'organisation hiérarchique caractéristique de la firme. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une création d'entreprise, mais du report du risque de marché sur un travailleur qui n'est plus un salarié. Le concept de *venture labour* propose une relecture du processus d'externalisation presque sous l'angle d'un «danger» propre au milieu de travail. Le patron de la petite start-up n'est pas un chef d'entreprise. Le rôle historique de ce dernier était de faire face à la volatilité du marché à la place de ses salariés – c'est-à-dire

le risque de produire quelque chose qui pourrait ne pas se vendre, ou celui d'être devancé par un concurrent plus aguerri. L'auto-entrepreneur externalisé internalise la logique de risque et devient de fait un travailleur de soi-même. Les travaux de Sarah Abdelnour restituent bien les situations de sous-emploi et d'auto-emploi qui deviennent des outils d'aménagement de situations précaires²⁰.

C'est aussi là que la porosité de la frontière entre marché et entreprise est, encore une fois, visible. La prolifération des très petites entreprises et des formes de travail indépendant [*freelance*] conduit à une nouvelle situation où les travailleurs sont soumis aux risques du marché sans pour autant bénéficier de l'autonomie du marché. Prendre en compte la nature de ces «nouveaux indépendants à risque» demande aussi une réflexion juridique. Depuis le début des années 2000, en France des juristes analysent ces nouvelles subjectivités au travail. Je pense notamment au Rapport Supiot qui décrivait un troisième genre de travailleur, un *tertium genus*, n'appartenant ni aux professions libérales, ni au salariat²¹. Leur situation est décrite comme une «subordination dans l'autonomie». Là nous voyons émerger un nouveau continent: l'emploi formel qui se fait de plus en plus flexible, précaire et qui s'invisibilise. Et, sur la rive opposée, le *digital labour*, le travail implicite du clic qui devient, lui, de plus en plus reconnaissable, visible.

Il y a, évidemment, un besoin de multiplier les récits locaux, de donner une voix aux *digital labourers* dans les forums et dans l'espace public, de transcrire leurs histoires de vie et même de construire des plateformes dédiées à dénoncer des conditions de travail jugées inacceptables ou des rémunérations insuffisantes²². Il est surtout crucial que des méthodes de mesure de ces nouvelles formes de travail se développent. Je regarde avec beaucoup d'intérêt des outils de traçage en temps réel des marchés du micro-travail, comme le M-Turk

19. G. Neff, *Venture Labor. Work and the Burden of Risk in Innovative Industries*, Cambridge MA, MIT Press, 2012

20. S. Abdelnour, «L'auto-entrepreneuriat: une gestion individuelle du sous-emploi», *La nouvelle revue du travail* [en ligne], n° 5, 2014.

21. A. Supiot (dir.), *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe, Rapport pour la Commission Européenne*, éd. augmentée, Paris, Flammarion, 2016.

22. Voir par exemple IG Metall (2015), FairCrowdWork Watch <http://www.faircrowdwork.org/> ou Turkopticon (2014) <https://turkopticon.ucsd.edu/>.

Tracker de Panagiotis Ipeirotis²³, qui enregistre toutes les transactions effectuées sur Amazon Mechanical Turk, ou le projet iLabour de Vili Lehdonvirta, qui vise à étendre cette mesure à l'ensemble des plateformes globales de micro-travail, comme UpWork, Witmart ou Fiverr. L'objectif est de créer un « indicateur du travail numérique »²⁴ qui puisse compléter les statistiques de l'emploi classiques, lesquelles se concentrent sur l'emploi formel et ne suffisent plus pour saisir les modalités émergentes de travail précarisé, qui triomphent grâce aux plateformes numériques. Ces projets visent à créer des indicateurs mondiaux à même de mesurer le volume des activités et des transactions, afin de localiser la production et l'extraction de la valeur. En d'autres termes, il s'agit de localiser l'exploitation, de montrer, comme le font déjà les chercheurs de l'Oxford Internet Institute, l'existence d'importants flux de *digital labour* entre le Sud et le Nord de la planète. Les pays du Sud deviennent en effet les producteurs de micro-tâches, de clics et de services numériques pour les pays du Nord. Aujourd'hui, les plus grands foyers de micro-travail se trouvent aux Philippines, au Pakistan, en Inde ou au Népal, tandis que les plus grands acheteurs de clics se situent aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni²⁵. Les inégalités antérieures Nord/Sud se reproduisent et s'amplifient. Cet énorme marché dévoile l'illusion d'une participation volontaire de l'utilisateur, qui est aujourd'hui écrasée par un système de production de clics fondé sur du travail caché – parce que, littéralement, dissimulé à l'autre bout du monde. C'est une nouvelle géographie du travail qui se dessine, une géographie qui intensifie les inégalités et la division internationale du travail. Il y a un fil rouge qui relie le passionné français qui fait du sous-titrage pour sa série télé préférée, au *gamer* étas-unien qui passe des heures à produire des objets virtuels sur une plateforme multijoueur, à l'adepte coréenne de *mukbang*²⁶ qui mange devant une webcam pour

AfreecaTV, aux détenus chinois contraints à jouer à des jeux en ligne pour gagner de l'argent virtuel, jusqu'aux « travailleurs captifs » des Philippines qui calibrent des logiciels à longueur de journée, ou encore aux demandeurs d'emploi nigériens qui cherchent à joindre les deux bouts en testant des applications sur leurs téléphones mobiles. La reconnaissance de ce fil rouge d'exploitation reste la *conditio sine qua non* pour arrêter la subsomption de nos vies connectées sous la normation du capitalisme des plateformes.

23. P. G. Ipeirotis, « Analyzing the Amazon mechanical turk marketplace », *ACM XRDS*, vol. 17, n° 2, 2010, p. 16-21.

24. O. Kassi, V. Lehdonvirta, « Building the online labour index: a tool for policy and research », *CSCW 2016 workshop on The Future of Platforms as Sites of Work, Collaboration and Trust*, San Francisco, 2016.

25. V. Lehdonvirta, H. Barnard, M. Graham, I. Hjorth, « Online labour markets – leveling the playing field for international service markets? », colloque *IPP2014: Crowdsourcing for Politics and Policy*, Université d'Oxford, 2016.

26. Pratique initialement popularisée en Corée du Sud, le *mukbang* désigne la vidéodiffusion sur internet de prises de repas d'utilisateurs de plateformes vidéo. D'habitude, il est réalisé dans les conditions du direct, pour une assistance d'abonnés qui paient parfois une souscription.